

## Compte-rendu du Conseil municipal ordinaire du 26/04/2023

**Date de la convocation :** 21/04/2023

**Date d'affichage :** 21/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois d'avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

**Présents :** 17 / 21.

**Votants :** 20 / 21.

**Présents :** Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Garetti, Grillot, Heraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Vossier.

Mesdames Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Lopes, Miserolle, Mondon.

**Absents :** Madame Monterrat.

**Excusé :** /.

**Procurations :** de Madame Chaintreuil à Monsieur Vossier – De Madame Mourvillier à Madame Miserolle – De Monsieur Ronze à Monsieur Bouchon.

**Monsieur Vossier** a été désigné comme secrétaire de séance.  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### Délibérations

#### Délibération n°1

**Objet :** Décision modificative n°1 au Budget primitif 2023 – M57 – Mairie.

**Rapporteur :** Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0)

La régularisation suivante :

- Déduire 40.760,86 € de l'article 6681 - Chapitre 042.
- Ajouter 40.760,86 € de l'article 6811 - Chapitre 042.

Il autorise le maire à signer tout document afférent à cette décision.

#### Délibération n°2

**Objet :** Tarifs 2023 : bibliothèque et location de la zone de loisirs des étangs de Bellevue

**Rapporteur :** Monsieur Grillot.

**Tarifs pour la bibliothèque de Peyrins uniquement :**

<b>Adultes plus de 25 ans</b>	10 €
<b>Pour les couples, le deuxième abonnement</b>	1 €
<b>Moins de 18 ans</b>	Gratuit
<b>18 à 25 ans</b>	1€

**Tarifs pour la carte unique** donnant accès à toutes les bibliothèques de la Communauté d'Agglomération, y compris Peyrins.

	<b>HABITANTS AGGLO</b>	<b>HABITANTS HORS AGGLO</b>
<b>0-18 ans</b>	Gratuit	
<b>18-25 ans non étudiants</b>	1€	7€

<b>Étudiants et apprentis</b>	Gratuit	7€
<b>+ de 25 ans</b>	20€	30€
<b>Carte couple (si 1<sup>er</sup> abonnement payant)</b>		1€
<b>Adhérant d'une bibliothèque conventionnée de l'agglo</b>	Gratuit	Sans objet
<b>Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé</b>	Gratuit	7€
<b>Bénéficiaire de minima sociaux</b>	Gratuit	7€
<b>Assistants maternelles</b>	Gratuit	10€
<b>Collectivités jeunesse et/ou handicap (écoles, MPT, IME...) Une carte par responsable</b>	Gratuit	10€
<b>Associations et collectivités (adultes) Une carte par responsable</b>	30€	35€
<b>Renouvellement carte perdue</b>		2€
<b>Frais de recouvrement grands retards au-delà de 4 mois à partir de la date initiale de retour</b>	Égal à la valeur des documents neufs, majoré de 20 € de frais de dossiers par facture	

**Tarif de location de la zone de loisirs des étangs de Bellevue :**

**Forfait journalier pour occupation du domaine public pour des activités d'entreprises privées non ouvertes au public : 100 euros la journée.**

**Forfait exceptionnel d'un montant de 1 500.00 euros pour une occupation du domaine public du 26/04/2023 au 31/08/2023.** Il est précisé que le dédommagement de la consommation d'eau est à la charge du locataire. Ces dispositions sont définies dans la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les modifications apportées ci-dessus pour les tarifs de la bibliothèque. Il est précisé que les tarifs de la bibliothèque se substituent aux tarifs votés lors du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve les tarifs de location de la zone de loisirs des étangs de Bellevue ainsi que les termes de la convention d'occupation de la zone de loisirs pour l'installation des jeux gonflables. Le maire est autorisé à appliquer ces nouvelles tarifications et à signer tout document y afférent.

**Monsieur Ronze** arrive en salle du conseil municipal et prend part aux votes.

**Délibération n°3**

**Objet : Devenir de la cure du centre du village**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le maire à engager auprès de prestataires toutes discussions, consultations et négociations utiles à la réhabilitation de ce bien. Monsieur le maire est également autorisé à signer tout document afférent à cette décision.

**Délibération n°4**

**Objet : Tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2024.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Sur tirage au sort public, après publicité auprès des habitants de la commune de Peyrins, la liste préparatoire des jurés est la suivante (Procédé du code électoral Art L17) :

**Page n°107 de la liste** (Ligne 5) - Electeur n°437 – Nom : Madame FEUGIER Cécile.

**Page n°054 de la liste** (Ligne 3) - Electeur n°221 – Nom : Madame CHAMBON Martine, épouse ROCHE.

**Page n°003 de la liste** (Ligne 4) - Electeur n°6 – Nom : Madame AGUILAR Carole.

**Page n°129 de la liste** (Ligne 1) - Electeur n°530 – Nom : Monsieur GRIVOLAT Denis.

**Page n°269 de la liste** (Ligne 3) - Electeur n°1013 – Nom : Monsieur ZEISSER.

**Page n°055 de la liste** (Ligne 7) - Electeur n°227 – Nom : CHANET Quentin.

Le conseil municipal (Par : Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0) dresse la liste préparatoire du jury de la Cour d'Assises de la Drôme pour l'année 2024 qui sera adressée au Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Il informe les personnes tirées au sort et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'organisation de la liste préparatoire.

## QUESTIONS DIVERSES

**Décision du maire :** Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Bibliothèque : Achat de deux ordinateurs et paramétrage.**
- **Stade de foot : Mise aux normes des lignes de bord.**
- **Maison Vallier : délimitation des Places de parking (2<sup>ème</sup> volet).**
- **Sécurisation de la voirie du « Val des Grillons ».**

**Délégation du maire consenties à Monsieur Nicolas LOURDIN** dans le cadre des associations culturelles.

**Vente de la maison Vallier et de 3 stationnements :** la signature est prévue le 29/04/2023.

### **Cérémonie du 8 mai à 10h30 :**

Les élus ont rendez-vous devant le Monument aux Morts.

**Règlement de l'Union Européenne : Délégation de pouvoir : transmission de la décision n°910/2014 pour information.**

### **Formation Plan Communal de Sauvegarde**

Un seul élu s'est inscrit.

### **Céréma**

**Monsieur Barneron :** le 8 juin 2023 présentation des 'politiques de stationnement à l'heure des transitions'.

### **Débroussaillage**

**Monsieur Bouchon** propose d'adresser une nouvelle information par le biais du prochain bulletin municipal et Panneau-Pocket.

**Monsieur Barneron** souhaite organiser une journée de formation dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde autour du risque 'incendie' avec la Protection Civile.

### **Former aux gestes aux premiers secours**

**Madame Miserolle** propose d'étudier comment nous pouvons proposer une action pour sauver des vies avec l'aide des actions menées par Adriana KAREMBEU.

'Pass-Région' offre une multitude de financements pour les jeunes en Région Rhône-Alpes ce qui permettrait de financer la formation.

Communication autour des actions, notamment l'utilisation du défibrillateur. Dossier suivi par Madame Miserolle.

**Réunion du conseil municipal en 2023 :** 17/05/2023 – 14/06/2023 – 19/07/2023 – 20/09/2023 – 18/10/2023 – 22/11/2023 – 13/12/2023.

**Le Maire,  
Philippe BARNERON.**



